

OUTSOURCING / PRESTATIONS DE SERVICES ESSENTIELLES EXTERNALISÉES (PSEE)

Appréhender la réglementation, les risques et dispositifs liés aux PSEE

1 JOUR, 7 HEURES

RISK MANAGEMENT

CODE : ARM36

Objectifs de la formation

Appréhender le cadre réglementaire de l'outsourcing et aux prestations de services externalisées (PSEE) dans le secteur de l'assurance

Analyser et évaluer l'exposition aux risques

Cerner les points de vigilance de l'outsourcing / externalisation

Identifier les étapes du processus d'externalisation

Déployer un dispositif de contrôle interne adapté pour encadrer, suivre et évaluer les PSEE

Analyser les interactions entre les différents intervenants impliqués dans le dispositif de contrôle interne

Parmi nos formateurs

- FERREIRA Philippe
Responsable Audit - Inspection ,
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS (CGD)

Public concernés

- Responsables risques, contrôle permanent, conformité et audit

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Les assureurs ont l'obligation de contrôler les risques liés à leurs PSE/E (un Prestataire de Services Essentiels Externalisés). Le transfert de tout ou partie de certaines de leurs activités est soumis à des exigences réglementaires strictes. Afin de répondre aux défis opérationnels d'analyse et de management des risques auxquels sont de fait soumis les assureurs, cette formation explore l'ensemble des points de vigilance de la conclusion d'une externalisation jusqu'à son contrôle.

Cerner la réglementation afférente à l'outsourcing et aux prestations de services externalisées

- Lister les avantages et les opportunités offerts par l'externalisation
- Identifier les principaux points de vigilance de la réglementation régissant l'externalisation des prestations de services
- Disposer d'une méthode pour mettre en place un dispositif de contrôle interne adapté
- Analyser les interactions entre les différents intervenants impliqués dans le dispositif de contrôle interne
- Identifier les clauses essentielles à inclure dans les contrats pour protéger les intérêts de l'entreprise et assurer la conformité aux normes et réglementations en vigueur.

ATELIER Exercice | Évaluation : Réflexion collective animée par le formateur | Pourquoi externaliser

Appréhender les dispositifs d'identification et de contractualisation des PSEE dans la gestion des risques

- Distinguer les procédures et outils pour identifier les PSE dans le cadre de la gestion des risques
- Expliquer les étapes clés du processus de contractualisation avec les prestataires
- Disposer d'une méthode pour analyser les risques liés aux PSE et évaluer leur impact sur l'organisation
- Établir le lien entre les risques identifiés dans le processus d'externalisation et la cartographie des risques globale.
- Utiliser efficacement les cartographies des risques

Exercice | Évaluation : Étude de cas individuelle | Analyse de procédures d'externalisation

Déployer un dispositif de suivi et de contrôle des PSE

- Identifier les procédures, outils et moyens humains nécessaires pour encadrer et suivre les PSEE : le dispositif de contrôle interne
- Expliquer les étapes clés du suivi des prestations externalisées
- Analyser les méthodes et les procédures de contrôle pour garantir la conformité et la qualité des prestations.
- Définir un plan de contrôle périodique pour évaluer régulièrement les PSEE
- Mettre en place un plan de contrôle permanent pour assurer une surveillance continue
- Adapter l'approche d'audit (spécifique ou mutualisé) en fonction des spécificités des PSEE
- Lister les différentes techniques et outils de planification et de conduite des missions : analyse opérationnelle ; questionnaires d'évaluation de la qualité du contrôle interne ; informatisation du contrôle, sondages statistiques, les feuilles de constats

CAS PRATIQUE Étude de cas en sous-groupes | Suivi de l'externalisation d'un service

JEU PÉDAGOGIQUE Jeu de rôle animé par le formateur | Simulation d'une réunion

ATELIER Discussion guidée par le formateur | Avantages et inconvénients de l'audit spécifique par rapport à l'audit mutualisé

Dates

Paris	Classe virtuelle
04/06/2024	04/06/2024
16/09/2024	16/09/2024
15/11/2024	15/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.